

## RECOMMANDÉ

Genève, le 16 décembre 2005

## CONVOCATION

Aux Membres de la XXIX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge  
et du Croissant-Rouge  
Genève (Suisse), 20-21 juin 2006

---

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé du lieu et de la date de la XXIX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celle-ci se tiendra à Genève les 20 et 21 juin 2006. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront les hôtes de cette Conférence internationale et se réjouissent de vous accueillir

**à Genève**  
**le mardi 20 juin 2006**  
**à 10 heures**  
**au Centre international de conférences de Genève (CICG)**  
15, rue de Varembé – 1211 Genève 20

La Commission permanente a pris cette décision en raison de circonstances exceptionnelles, conformément à l'article 11, paragraphe 2 des Statuts du Mouvement, et en application des recommandations formulées par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La XXIX<sup>e</sup> Conférence internationale aura pour objet

- 1) d'examiner et adopter les amendements aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge consécutifs à l'adoption, le 8 décembre 2005, du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III) ;
- 2) d'examiner le nom de « cristal rouge » proposé pour l'emblème du Protocole III, et de se prononcer sur ce nom ;
- 3) de créer un cadre pour la reconnaissance et l'admission du Croissant-Rouge palestinien.

Au regard des circonstances exceptionnelles qui ont motivé la convocation de cette Conférence internationale, la Commission permanente est d'avis que les questions courantes, y compris l'élection des membres de la Commission permanente, devraient être reportées à la XXX<sup>e</sup> Conférence internationale, qui se tiendra en 2007 ainsi que l'a décidé la XXVIII<sup>e</sup> Conférence internationale.

La Conférence internationale sera précédée, le 19 juin 2006, de réunions de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le présent document est la convocation adressée aux membres de la Conférence, qui sont, conformément à l'article 9 des Statuts du Mouvement :

- ❖ les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment reconnues ;
- ❖ le Comité international de la Croix-Rouge ;
- ❖ la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- ❖ les États parties aux Conventions de Genève.

Selon l'article 5 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est également envoyée aux observateurs de la Conférence.

Vous trouverez ci-joint, conformément à l'article 20 des Statuts du Mouvement :

- ❖ l'ordre du jour provisoire de la Conférence ;
- ❖ le texte des propositions d'amendements aux Statuts du Mouvement (ainsi que le texte complet des Statuts et du Règlement actuellement en vigueur) ;
- ❖ les commentaires sur les amendements proposés, présentés, conformément à l'article 32 du Règlement du Mouvement, par le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Vous trouverez également ci-joint

- ❖ la résolution 3 adoptée par la XXVIII<sup>e</sup> Conférence internationale (2003).

Le Protocole III, les documents officiels et des informations complémentaires, y compris les formulaires d'inscription, vous seront communiqués ultérieurement

Juan M. Suárez del Toro R.  
Président  
Fédération internationale des Sociétés de la  
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Jakob Kellenberger  
Président  
Comité international de  
la Croix-Rouge

Pièces jointes

**XXIX<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
DE LA  
CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

**20 - 21 juin 2006**

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des commentaires ou des questions au sujet des préparatifs en vue de la XXIX<sup>e</sup> Conférence internationale.

<b>Contacts</b>	
<p><b>Commission permanente</b> 17, chemin des Crêts / Petit-Saconnex 1211 Genève 19 Suisse</p> <p><i>Mme Helena Korhonen</i> <i>Secrétaire de la Commission permanente</i> tél.: +41 22 730 42 64 fax : + 41 22 730 49 75 e-mail : <a href="mailto:standcom@bluewin.ch">standcom@bluewin.ch</a></p>	<p><b>Fédération internationale</b> 17, chemin des Crêts / Petit-Saconnex Case postale 372 1211 Genève 19 Suisse</p> <p><i>Mme Andrée Lorber</i> <i>Cheffe du Département de l'administration</i> tél.: +41 22 730 42 92 fax : +41 22 733 0395 e-mail : <a href="mailto:andree.lorber@ifrc.org">andree.lorber@ifrc.org</a></p>
<p><b>Comité international de la Croix-Rouge</b> 19, avenue de la Paix 1202 Genève Suisse</p> <p><i>Mme Angela Gussing-Sapina</i> <i>Cheffe de la division Doctrine et coopération au sein du Mouvement</i> tél.: + 41 22 730 25 62 fax : + 41 22 733 20 57 e-mail: <a href="mailto:mgussing.gva@icrc.org">mgussing.gva@icrc.org</a></p> <p><i>M. Yves-Jean Duménil</i> <i>Conseiller en doctrine</i> tél.: + 41 22 730 23 26 e-mail: <a href="mailto:ydumeril.gva@icrc.org">ydumeril.gva@icrc.org</a></p>	<p><i>M. Frank Mohrhauer</i> <i>Responsable du Service de soutien aux organes statutaires</i> tél.: +41 22 730 42 55 e-mail : <a href="mailto:frank.mohrhauer@ifrc.org">frank.mohrhauer@ifrc.org</a></p>